



La grève des employés de Tramways

La grève des employés de tramways est terminée et elle ne recommencera pas de sitôt, si on en croit les journaux. Il serait vraiment à désirer que la population de Montréal ne soit pas encore une fois plongée dans un marasme tel que celui qu'on a pu constater durant cette grève injustifiable.

Malgré l'ordre qu'ils avaient reçu du gouvernement de reprendre leur travail, chose qu'ils ne pouvaient refuser dans les circonstances, quelques employés n'allèrent-ils pas jusqu'à proclamer bien haut qu'ils préféraient la prison à l'obéissance? Ce n'est pas la prison qu'il faut pour guérir de tels névrosés, mais bien les petites maisons. Mais, sur la foi de leurs chefs, leur assurant que la grève se continuait dans les esprits et que la Fraternité se trouvait sur un meilleur pied pour entamer de nouvelles négociations, les employés ne furent pas lents à se montrer plus dociles.

La grève se continue dans les esprits. Quelle belle formule pour des gens qui n'ont pas de cervelle, qui sont des altruistes à rebours et qui croient plus au régime de la force que de la justice!

Un employé, en frais de défendre sa cause, disait, l'autre jour: "Pourquoi n'aurions-nous pas autant que les typographes le droit d'obtenir l'atelier fermé?" Mon cher ami, lui répondrons-nous, vous avez le même droit, mais cela ne vous autorise pas à faire souffrir le public pendant près de deux semaines pour obtenir cette concession de la compagnie et encore moins de faire mettre sur le pavé un millier de vos compagnons de travail. Car, il faut bien se rappeler que si l'Union internationale des employés de tramways, Division 790, n'avait pas fait du bon travail depuis sa fondation en 1918, les employés de tramways actuels n'auraient jamais pu obtenir ce qu'ils ont obtenu depuis cette date, y compris le bon industriel qui leur a permis de prendre des vacances au détriment et aux dépens du public de Montréal. Il est notoire que les chefs de la Fraternité ont attendu que les employés touchent leur boni pour donner leur coup de Jarnac, car ils savaient bien qu'ils ne pouvaient payer aucun bénéfice de grève aux grévistes et ils s'étaient rendu compte que ceux-ci étaient dans un état favorable pour recevoir et exécuter les ordres inconsidérés de leurs dirigeants — nous serions tentés de dire leurs dictateurs.

Les employés de tramways ne sont pas dans la position des typographes qui ont plus de cinq cents ateliers où ils peuvent travailler, tandis que les employés de tramways n'ont qu'un seul employeur. Les typographes ont obtenu l'atelier fermé dans un grand nombre de boutiques — non pas toutes les boutiques de la ville — de consentement mutuel et libre des employeurs et des employés. Et la preuve qu'ils n'ont pas agi comme le veulent les employés de tramways en coupant le cou à leurs confrères de travail, c'est qu'il y a des ateliers fermés de l'Union internationale et des ateliers fermés des Syndicats catholiques dans la ville de Montréal, de même que les ateliers libres où peuvent travailler ceux qui ne veulent pas faire partie de l'union ou du syndicat.

Les employés de tramways qui ont déclaré la grève ont lâchement renié leur bienfaitrice, l'Union internationale, pour suivre aveuglément des caméléons comme Paul-Emile Marquette et Aaron Mosher. Ils ont renié leur union pour se lancer dans une aventure qui les mènera ils ne savent où; ils ont abandonné la proie pour l'ombre. En effet, quels sont les bénéfices que leur accordera leur magnifique Fraternité? Peu d'entre eux seraient en mesure de répondre. Ont-ils des bénéfices de grève, et quel montant peuvent-ils recevoir par semaine pendant un conflit? Ont-ils des bénéfices en maladie? Peuvent-ils compter sur un bénéfice mortuaire quelconque?

La réponse à l'une de ces questions, nous la trouvons dans La Presse du 14 août. Citons: "Les grévistes ne seront pas indemnisés pour le salaire perdu durant la grève. La question a été posée à M. Marquette qui a répondu comme suit:

"Il n'existe pas de loi obligeant la compagnie ou tout autre organisme à vous indemniser de quelque façon pour le salaire perdu."

Cela est clair et net, définitif. Les employés membres de la Fraternité perdent environ \$275.000 de salaire dont ils ne verront jamais la couleur, pas même une petite indemnité de grève. Et c'est une organisation de ce genre que veulent suivre désormais les employés de tramways! Cela fait pitié, mais nous ne pouvons les en empêcher, car nous leur reconnaissons le droit de libre association, même s'ils veulent le nier aux autres. L'Union internationale 790 n'a jamais "forcé" la compagnie à lui accorder l'atelier fermé; si elle l'avait fait, la Fraternité canadienne n'aurait jamais pu être en position de faire tant de mal aux employés de tramways et à la population de la métropole.

Espérons toutefois que ce sera la dernière frasque de ces employés qui semblent se croire les phénix de ces lieux.

R. HACHETTE.

Payez en sortant

Le juge F.-X. Lacoursière a condamné Eugène Leblanc, des Trois-Rivières, à payer sa cotisation de trois mois comme membre du Syndicat national des employés municipaux de Trois-Rivières Incorporé.

On lui réclamait cette somme qui représente les trois mois de cotisation suivant sa démission, en vertu des règlements édictés par le Syndicat.

Dans son jugement, le juge Lacoursière dit qu'il est prouvé que le Syndicat a été constitué légalement et conformément à la loi et que ses règlements et affiliations sont aussi conformes à la loi.

En vertu des règlements du Syndicat ce dernier doit imposer à chacun de ses membres une cotisation annuelle à la caisse d'administration d'au moins \$1.00 par année. Le Syndicat en question a fixé cette cotisation à \$1.00 par mois, conformément aux pouvoirs qui lui ont été donnés.

La preuve a aussi démontré que le défendeur a participé à la formation du Syndicat, qu'il en a fait partie comme membre ayant assisté à la réunion et détenant même une charge d'officier. Il a de plus payé ses contributions jusqu'au 12 décembre 1943 alors qu'il donna sa démission. Par sa conduite il s'est trouvé à ratifier et à accepter tout ce qui s'est fait.

Même s'il allègue dans sa défense que les règlements et la constitution doivent être considérés comme irréguliers, nuls et illégaux, il n'a jamais pris de procédure pour les faire annuler, ni n'a jamais demandé qu'ils le soient dans la présente action.

La preuve a aussi démontré que le 8 janvier 1944, la corporation demanderesse a accusé réception de la démission du défendeur et lui a donné jusqu'au 12 suivant pour décider s'il devait la maintenir ou la récuser. Il n'a pas répondu et sa demande doit donc en conséquence être tenue comme définitive.

Le juge dit ensuite qu'en vertu de sa constitution et de ses règlements, le Syndicat a le droit de réclamer la cotisation afférente aux trois mois qui suivent le retrait d'un membre.

Pour toutes ces raisons il a condamné le défendeur à payer une somme de \$3.00 avec les frais.

Me Gustave Poisson agissait comme procureur de la corporation demanderesse. — Le Nouvelliste, 13 août 1944.

On nous a cité le cas où le Syndicat a attendu plusieurs mois — on nous dit près de deux ans — avant de faire sa réclamation. L'ex-membre avait négligé de donner officiellement sa démission et avait tout simplement cessé le paiement de ses contributions. Un beau jour, il se décida à demander son admission dans une organisation adverse et c'est alors qu'il reçut une poursuite lui réclamant le paiement de toutes les contributions omises avec, en plus, la contribution afférente aux trois mois suivant le prononcé du jugement. Le travailleur fut condamné à payer ce qu'on lui réclamait avec les frais de la poursuite. C'est la Loi des syndicats professionnels qui sanctionne ces réclamations. *Dura lex sed lex*. Si un ouvrier veut abandonner un syndicat, il est mieux pour lui de donner officiellement sa démission et de payer les contributions des trois mois suivants.

Il est plus facile d'entrer dans un syndicat que d'en sortir.

La représentation proportionnelle

En commentant le résultat des élections provinciales du 8 août, je disais, dans le dernier numéro du "Monde Ouvrier", que plusieurs gouvernements avaient été portés au pouvoir par une minorité de l'électorat et que le meilleur remède à la situation, trouvé à date, était le système de la représentation proportionnelle qui donne justice égale ou à peu près à tous les groupes politiques. Il y a longtemps que cette réforme est préconisée par quelques hommes d'élite, il y eut même, il y a quelque vingt-cinq ans une Ligue de la représentation proportionnelle qui eut à sa tête feu l'honorable M. Monk et quelques autres personnalités influentes, mais comme toute idée nouvelle doit remonter le courant, faire face à une opposition systématique de nombre de politiciens de toutes couleurs, on raila ce projet et nombre d'imbéciles le tournèrent en ridicule lorsqu'il fut suggéré par la Commission de la charte de la Ville de Montréal — dont j'étais alors un des vice-présidents. J'admets qu'à première vue ce système paraît assez compliqué dans le calcul des votes quoique des plus simples en ce qui concerne l'électeur, car tout ce que ce dernier a à faire est de marquer son bulletin de vote comme il le fait aujourd'hui, mais, au lieu du système uninominal, qui ne lui permet que de voter pour un seul candidat représentant un district électoral donné, il votera pour un certain nombre de candidats, déterminé d'après le nombre de circonscriptions réunies.

Ainsi, toutes les circonscriptions électorales de l'île de Montréal (15 en nombre) seraient réunies en une seule, l'électeur votera pour 15 candidats au lieu de ne voter que pour un, en faisant sa croix (X) en tête de la liste des candidats du parti de son choix, il votera pour ceux-ci dans l'ordre désigné par ce parti. Ce n'est guère compliqué, comme vous voyez.

C'est maintenant au tour du bureau électoral — disons l'officier-rapporteur — à commencer son travail, qui consiste tout d'abord à compter les votes donnés à chaque parti ou groupe en présence; une fois le total fait, il divise le nombre global de tous les votes et divise celui-ci par le nombre de sièges à conférer — soit 15 pour l'île de Montréal, — disons qu'il s'est donné 150,000 votes, divisez ce chiffre par 15 et vous trouverez 10,000, qui devient le quotient électoral, c'est-à-dire que chaque groupe en présence obtiendra autant de sièges qu'il aura de fois le quotient électoral dans le nombre de votes qu'il aura recueilli. Pas bien compliqué encore.

Pour la facilité de la démonstration de l'opération, disons que quatre groupes en présence ont obtenu un chiffre rond de votes comme suit: Groupe libéral, 60,000; Union Nationale, 40,000; Bloc populaire, 30,000; C. C. F., 20,000, soit 150,000 votes.

On prend le groupe qui a obtenu le plus de fois le quotient électoral (10,000) — c'est le groupe libéral, auquel on accorde le siège No 1, on déduit de ses 60,000 votes 10,000, il lui reste encore 50,000 votes; c'est encore lui qui a le plus de fois le quotient électoral et de ce fait il obtient le siège No 2, mais on lui déduit encore 10,000, il ne lui reste donc plus que 40,000, soit le même montant que le groupe de l'Union nationale. Ce dernier obtient la préférence à chiffre égal parce que le groupe libéral a déjà obtenu deux sièges, le siège No 3 va donc à l'Union nationale à qui il ne reste que 30,000 votes. Le siège No 4 retourne alors au groupe libéral qui n'aura plus que 30,000 votes à son tour. Il s'ensuit que le groupe libéral, l'Union nationale et le Bloc populaire ont tous 30,000 votes et c'est ce dernier qui a la préférence et obtient de ce fait le siège No 6, mais il ne lui reste alors plus que 20,000 votes. Le siège No 7 revient au groupe libéral, le siège No 8 à l'Union nationale; c'est alors le C. C. F. qui décroche le siège No 9, mais il n'a plus que 10,000 votes. On continue l'opération et on trouve finalement que le groupe libéral a obtenu 6 sièges, l'Union nationale 4 sièges, le Bloc populaire 3 sièges et le C. C. F. 2 sièges, soit les quinze du district électoral de Montréal. C'est assez simple, mais si vous ne saisissez pas du premier coup, prenez un crayon et faites vous-même l'opération, vous constaterez comme cela se trouve assez vite.

Le même système peut s'établir dans tous les centres qui élisent plus de deux députés et où les circonscriptions électorales seraient réunies; dans les endroits où cela n'est pas possible, — ils ne sont pas nombreux, — on pourrait adopter le système préférentiel, comme cela se pratique dans la plupart des provinces de l'Ouest canadien, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Comme on semble destiné à avoir plus de deux groupes politiques en présence, à l'avenir, on s'expose, avec le système uninominal actuel, à avoir presque à chaque fois un gouvernement qui ne représentera pas la majorité de l'électorat mais bien une minorité qui ne reflétera pas l'opinion publique.

Un autre avantage du vote proportionnel, c'est qu'il supprime d'un coup sec les élections partielles durant l'existence du Parlement élu, car il prévoit au remplacement automatique de tout représentant qui disparaît, soit par démission, incapacité

(Suite à la quatrième page)

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
RUE SHERBROOKE EST
MONTREAL

Convocation à la convention du soixantième anniversaire

Le Congrès des Métiers et du Travail du Canada vient de faire parvenir aux Unions, Conseils des Métiers et du Travail et Fédérations provinciales du Travail affiliés, l'avis de convocation suivant à la convention du soixantième anniversaire de cet organisme :

Conformément aux dispositions de la Constitution, vous êtes par les présentes informés que la soixantième convention annuelle du Congrès des Métiers et du Travail du Canada se tiendra au Royal York Hotel, Toronto, Ontario, commençant à 10 heures du matin (temps de la ville), lundi, le 23 octobre 1944, pour se continuer les jours suivants jusqu'à épuisement du programme de la convention. On propose, s'il est nécessaire, que la convention continue à séjurer jusqu'au 1er novembre 1944.

GAGNER LA GUERRE, tel est le premier objectif de tous les travailleurs. La destruction du totalitarisme, le triomphe de la démocratie, le maintien de nos libres institutions et de nos unions ouvrières libres et démocratiques sont autant de questions qui intéressent le travail au premier chef. Tous nos efforts doivent tendre à hâter la victoire prochaine. Mais, pendant que nous travaillons dans ce but, nous devons arrêter un programme pour l'après-guerre, afin que la démocratie, une fois sauvée, assure le plus grand bien des travailleurs en ce monde d'abondance. Ces questions et d'autres non moins importantes viendront devant les délégués à notre soixantième convention annuelle, pour être discutées et pour que soient prises les décisions nécessaires.

Le Congrès des Métiers et du Travail du Canada doit maintenir sa ligne de conduite conforme aux idées modernes et aux progrès scientifiques de notre temps, qui peuvent facilement assurer une vie plus large aux travailleurs du Canada. Nous devons montrer que nous sommes déterminés à garder la place qui nous revient de droit en ce monde déchiré par la guerre.

Fait à noter, c'est à Toronto que notre Congrès a vu le jour et c'est dans cette ville aussi que nous avons tenu notre cinquantième convention annuelle.

A cause des problèmes auxquels le travail organisé doit faire face, nous demandons instamment à toutes les organisations affiliées au Canada d'élire des délégués et de les envoyer à la convention, afin que la voix du travail canadien se fasse entendre non seulement d'un bout à l'autre du pays, mais dans le monde entier, proclamant que nous, de la classe ouvrière, nous préparons non seulement pour la victoire, mais aussi pour la paix qui suivra.

Les lettres de créance doivent être remplies et le duplicata (rose) retourné au plus tôt aux bureaux du Congrès; l'original (bleu) sera gardé pour être présenté par le délégué senior au comité des Lettres de Créance, qui se réunira dimanche, le 22 octobre (un jour avant l'ouverture de la convention), aux quartiers généraux de la convention.

En vous conformant à cette disposition de la Constitution, vous aiderez l'Exécutif dans le choix des membres des divers comités de la convention.

Afin d'être prêtes pour la convention, les résolutions doivent être classifiées, traduites et imprimées en anglais et en français. Pour cette raison la Constitution dit que les résolutions et les amendements à la Constitution doivent parvenir aux bureaux du Congrès pas plus tard que lundi, le 18 septembre, soit trente jours avant l'ouverture de la convention, les dimanches non compris.

Nous vous prions de coopérer avec nous en nous transmettant vos résolutions le plus tôt possible. Par suite des conditions imposées par le temps

de guerre, les imprimeurs éprouvent beaucoup de difficulté dans l'exécution des travaux qu'ils ont à produire, malgré la rareté de la main-d'oeuvre expérimentée. Un retard dans l'envoi des résolutions a déjà été cause qu'elles arrivaient trop tard pour être soumises à la convention annuelle.

Toutes les résolutions doivent être envoyées en triplicata, écrites proprement à la machine ou à la main, sur un seul côté d'une feuille de papier du format employé pour la correspondance commerciale, et une seule résolution par page. Aucune résolution ne sera acceptée si elle n'est signée par le président et le secrétaire et ne porte le sceau officiel de l'organisation qui la présente.

Représentation, etc. (Pour ce qui a trait à la représentation, aux taux dans les hôtels, etc., prière de se rapporter à l'avis de convocation officiel reçu du Congrès.)

Quartiers généraux de la convention Le comité de la convention du Conseil du Travail du District de Toronto a obtenu l'usage de la salle des conventions du Royal York Hotel. En retour, cet hôtel a été choisi pour être les quartiers généraux de la convention.

Le Conseil national du travail en temps de guerre

Il s'agit d'une requête de la part de la Fraternité, sous le régime de l'arrêté en Conseil C.P. 5963, demandant une augmentation de \$20.00 par mois sur les taux de base des salaires des employés des divisions de messagerie et de camionnage de la Compagnie, augmentation qui s'appliquerait aux employés faisant l'objet d'un contrat collectif.

Cette affaire est restée en suspens en attendant une décision sur la requête N-1300 au bénéfice de certains employés de chemins de fer. La décision sur cette requête ayant été rendue le 31 juillet 1944, nous l'adoptons pour cette affaire-ci.

Donc, les catégories mentionnées à l'audition de cette requête, auront droit aux augmentations suivantes sur leurs taux de base, à compter de la date de la dite requête, c'est-à-dire le 21 octobre 1943:

- 1—Six cents de l'heure pour tous les employés payés à l'heure;
- 2—Quarante-huit cents par jour pour tous les employés payés à la journée;
- 3—Deux dollars et quatre-vingt-huit cents (\$2.88) par semaine pour tous les employés payés à la semaine;
- 4—Douze dollars et quarante-huit cents (\$12.48) par mois pour tous les employés payés au mois.

Cependant, dans le cas des catégories qui auraient reçu des augmentations subséquemment au mois d'août 1944, il sera tenu compte de ces augmentations lorsque se fera l'ajustement pour la présente augmentation.

Des instructions émaneront en conséquence.

COUR SUPERIEURE

Province de Québec, District de Montréal, No. 229351

DAME RUTH MAY HIGHT, épouse commune en biens de Robert Ronald Keen, de la cité et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus, demanderesse.

VS ROBERT RONALD KEEN, époux de la demanderesse de la cité et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus, défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.

Montréal, le 18ème jour d'août 1944. MERGLER & MERGLER, Procureurs de demanderesse, 261 rue ouest St. Jacques, Montréal.

DEPATIE, Député-Protonotaire, 33-34

Président suppléant du Conseil national du Travail en temps de guerre

Un arrêté en Conseil, déposé le 10 août à la Chambre des Communes par l'honorable Humphrey Mitchell, ministre du Travail, nomme le juge J. C. A. Cameron, de Belleville, Ontario, président suppléant du Conseil national du Travail en temps de guerre.

D'après cet arrêté le suppléant doit présider le Conseil en l'absence du président, et en pareil cas il sera membre avec les droits de vote du président, mais il ne votera à aucune session à laquelle ce dernier assiste.

Le préambule de l'arrêté en Conseil explique que la nomination d'un président suppléant a pour but d'expédier les affaires du Conseil en l'absence du président.

Le même arrêté en conseil statue que le vice-président du Conseil national des Relations ouvrières en temps de guerre ne votera à aucune session à laquelle assiste le président.

Engagement des hommes et des femmes sur le point d'être libérés des forces armées

L'employeur s'adressant aux forces armées pour obtenir les services d'hommes et de femmes sur le point d'être libérés, constatera que toutes ces demandes sont maintenant transmises au Service sélectif national. C'est ce qui ressort d'une déclaration de M. A. MacNamara, directeur du Service sélectif national. Cette mesure a été prise à la suite de discussions sur ce sujet entre le ministère du Travail et les ministères de la Défense nationale.

Actuellement le Service sélectif national a des officiers spéciaux aux centres de libération, pour faciliter le rétablissement des hommes et les femmes ainsi licenciés.

Jusqu'ici les demandes de cette nature alourdissaient beaucoup le fardeau administratif des Forces armées, et la nouvelle mesure leur épargnera beaucoup de besogne. L'on fait remarquer d'ailleurs que toute les demandes de patrons doivent, à tout événement, aboutir au Service sélectif.

Travailleurs pour les hôpitaux de vétérans

Les entrepreneurs qui travaillent actuellement à des hôpitaux de vétérans bénéficieront de la plus haute catégorie prioritaire relativement à leurs demandes d'ouvriers pour la construction. C'est ce qu'annonce le directeur du Service sélectif national, M. A. MacNamara.

Les hauts fonctionnaires des bureaux régionaux et locaux ont été mis au courant de cette mesure par une lettre récente de M. MacNamara à l'effet que le travail aux hôpitaux d'anciens combattants doit avoir priorité sur toute autre entreprise.

Il est impérieux, ajoute la lettre, que les hôpitaux projetés pour le soin des hommes et femmes de retour du service actif soient achevés aussi rapidement que l'ingéniosité humaine peut le faire.

Les gérants de bureaux locaux ont été chargés de se tenir en communication avec les entrepreneurs et sous-entrepreneurs travaillant à des hôpitaux de vétérans en vue de leur fournir la main-d'oeuvre supplémentaire dont ils pourraient avoir besoin. En cas de nécessité, les ouvriers de la construction pourront être transférés de leur propre localité à des endroits où il y a pénurie de main-d'oeuvre.

Déclaration du gouvernement au sujet de la grève des Tramways

Voici une communication officielle de l'honorable Humphrey Mitchell, ministre du Travail, au sujet de la grève des employés de la Compagnie des Tramways de Montréal. Cette communication, qui a pour but de renseigner la population du district de Montréal, est adressée en même temps aux employés de la Compagnie des Tramways de Montréal ainsi qu'à la direction de cette Compagnie.

Sous l'autorité de la Loi des mesures de guerre, le cabinet fédéral a rendu un Arrêté en Conseil vendredi, le 11 août, dans le but de rétablir le plus tôt possible le service régulier d'autobus et de tramways du réseau de la Compagnie des Tramways de Montréal.

Deux régisseurs ont été délégués par le gouvernement avec pleine autorité pour prendre en mains toutes les propriétés et le matériel de la Compagnie et d'en diriger temporairement l'exploitation. Ces régisseurs sont Messieurs E. L. Cousins, d'Halifax, administrateur en temps de guerre des ports canadiens de l'Atlantique, et J. E. St-Laurent, d'Ottawa, vice-président de la Commission des ports nationaux.

Les régisseurs sont autorisés à prendre possession de tout l'actif de la Compagnie immédiatement après minuit, dimanche, le 13 août, et ils agiront en conséquence.

L'Arrêté en Conseil ordonne à tous ceux qui étaient employés par la Compagnie des Tramways de Montréal immédiatement avant la grève actuelle, de retourner au travail lundi, le 14 août, à l'heure où ils auraient normalement commencé à travailler vendredi, le 4 août, s'ils avaient travaillé pour la Compagnie ce jour-là.

L'Arrêté en Conseil exige non seulement que les employés retournent au travail, mais qu'ils continuent après lors à travailler. Tout individu qui serait absent sera obligé de prouver qu'il avait une excuse légitime.

Des peines sont prévues pour la Compagnie et pour les employés s'ils négligent de se conformer aux dispositions de l'Arrêté. Celui-ci serait également passible de peines qui conseilleraient à un employé de ne pas se conformer.

Les employés sont requis de retourner au travail aux termes et conditions en vigueur au moment où la grève eut lieu. Les parties au différend doivent reprendre les négociations en vue d'un règlement, et les régisseurs continueront à administrer le réseau des tramways en attendant que la Compagnie et les employés se soient entendus. Si au bout de 60 jours les régisseurs mandent au ministre du Travail qu'il n'y a pas de règlement en perspective, l'affaire sera de nouveau étudiée par le gouvernement.

Le gouvernement a pris cette mesure dans l'intérêt public. La continuation de la grève pourrait avoir des résultats très néfastes pour deux raisons: le prolongement des graves ennuis qu'inflige à la population du district de Montréal la suppression des moyens de transport, et l'atteinte de plus en plus sérieuse à la production de guerre, déjà compromise.

Les intérêts des patrons et des employés le cèdent d'emblée aux considérations du bien-être public.

Le gouvernement croit devoir féliciter la population de Montréal pour le bon esprit avec lequel elle a subi les inconvénients de la grève. L'on s'attend à ce que la circulation normale des autobus et des tramways soit rétablie en peu de temps. S'il y a quelques retards, ils ne se prolongeront pas, et ils résulteront des difficultés techniques occasionnées par une interruption de plus de dix jours.

Le gouvernement exhorte le public, ainsi que la Compagnie et ses employés, à coopérer au prompt rétablissement de la circulation normale.

LABOR DIRECTORY

CONSEIL DES METIERS ET DU TRAVAIL DE MONTREAL — MONTREAL TRADES AND LABOR COUNCIL. — Meets every 1st and 3rd Thursday of each month — s'assemble les premier et troisième Jendis de chaque mois, à la salle de l'Assistance Publique, 458, rue LaGauchetière Est. Président, Paul Fournier, 1440 Bleury; secrétaire-correspondant — corresponding-secretary, J. E. Gariepy, 11, rue Saint-Paul ouest, Tél. L.A. 5361; vice-président Oreste Renaud, 909 boulevard St-Laurent, Tél. L.A. 8403; J. E. Beaudoin, 1153 St-Denis, Tél. MA. 3731 - 3732.

ALLIED PRINTING TRADES COUNCIL. — To promote the interests of Allied Union Label (which can be had in French or English). The following organizations comprise Council: The Typographical Union No. 176, Jacques-Cartier Typographical Union No. 145, Printing Pressmen and Assistants' Union No. 52; Brotherhood of Bookbinders and Bindery Women's Union No. 91; Photo-Engravers Union No. 9; Stereotypers and Electrotypers Union No. 33; President, W. Forrest; vice-president, C. Arpin; Recording Secretary, Georges Brunelles; Secretary-Treasurer, James Philip, Room 54, 481 McGill Street, Tel. MA. 7489; Executive, John Moore, J.-A. Arduina and A. Query; Auditors, J.-A. Richard and H. Collin. Council meets second Tuesday of each month at 909 St. Lawrence Blvd.

CONSEIL DE DISTRICT DE MONTREAL DE LA FRATERNITE UNIE DES CHARPENTIERS — MENUISIERS D'AMERIQUE. — MONTREAL DISTRICT COUNCILS OF CARPENTERS AND JOINERS OF AMERICA. — Président: Esdras Secours; Vice-président: Ferdinand Doucet; Secrétaire: Léopold Francoeur; Trésorier: E. Lanthier; Exécutif: E. Lanthier, U. R. Johns, F. Doucet, Gardien: B. Labelle; Agents d'affaires: Edouard Toussaint et Elzéar Bernier.

Assemblée chaque mercredi à 8 h. du soir au Monument National, chambre 10.

U. L. 134, s'assemble tous les lundis soirs au Monument National, chambre 11, N. L. Heureux, secrétaire.

U. L. 127, s'assemble tous les lundis soirs au Monument National, chambre 15; Manuel Bourque, 2429 Chapleau.

U. L. 124, Meets every 1st and 2nd Thursday, 1440 Bleury, H. R. Sallor, Secretary, 4021 Blvd Décarie, N.D.G.

U. L. 1390, s'assemble tous les 1er et 3e lundis, 4039 ouest Notre-Dame, H. Martin, secrétaire, 3845 rue Claude Verdun.

U. L. 1375, s'assemble tous les lundis à 108 — 1ère Avenue, Lachine Harris Daoust, secrétaire, 168 — 1ère Avenue, Lachine.

U. L. 1558, s'assemble les 2e et 4e vendredis à 2138 Valois, Paul Vigeant, secrétaire, 2436 Orléans.

U. L. 1584, s'assemble les derniers mardis de chaque mois à l'Hôtel de Ville Ste-Anne de Bellevue, Léopold Francoeur, secrétaire, Boite Postale 23 Ste-Anne de Bellevue.

UNION DES EMPLOYES DE TRAMWAYS DE MONTREAL, Local 790, Association des Employés de Tramways Électriques et de chauffeurs d'Autobus d'Amérique. — MONTREAL TRAMWAYS EMPLOYEES' UNION Local 790, Amalgamated Association of Street Electric Railway and Motor Coach Employees of America. — Quartiers généraux: — Headquarters, 1153, St. Denis, Tel. L.A. 2503. Officers — Officers: Elphège Beaudoin, président; Victor Trudeau, agent d'affaires; Albert V. Trudeau, agent d'affaires; Alb. Charlier, 1er vice-président; J. S. Parthenais, secrétaire; Alb. Brodeur, trésorier; Joseph Barbusci, secrétaire-correspondant; W. Latour, sentinelle. Le Local se réunit le 2e mercredi de chaque mois, à la salle de l'Union du Commerce, 1078, rue Berri, et l'exécutif le lundi, présidant l'assemblée régulière à 1153, rue Saint-Denis.

UNION DES TRAVAILLEURS DE LA CHAUSSURE, Local 249. — Boot & SHOE WORKERS' UNION. — S'assemble tous les mercredis soirs à 1331A est, rue Ste-Catherine. Président, Jos. Giroux, 3446 Dorion; 2e vice-président, H. Desrosiers, 1894 Cadillac; secrétaire-archiviste et correspondant, N. Gervais, 2112, rue Wolfe; secrétaire-financier, trésorier et agent d'affaires, Charles McKorcher, 1331A est, rue Ste-Catherine, Tél. CH. 6511, résidence, CL. 7125; sentinelle, Phllins Leclair, 1368 est, rue Ste-Catherine. L'exécutif, s'assemble les 2e et 4e lundis du mois, à 1331A est, rue Ste-Catherine. Président, Rosario Ebert, 3024 Dorion, CH. 3987; secrétaire Jos. Beauregard, 1598 rue Beaudry.

Le public est prié de tirer tout le parti possible des moyens locaux de transport dès qu'ils seront remis en opération. D'un autre côté, si le service tarde quelque peu à redevenir tout à fait normal, l'on compte que le public saura que ce n'est pas du tout par la faute du gouvernement.

Le public est prié de tirer tout le parti possible des moyens locaux de transport dès qu'ils seront remis en opération. D'un autre côté, si le service tarde quelque peu à redevenir tout à fait normal, l'on compte que le public saura que ce n'est pas du tout par la faute du gouvernement.

Le public est prié de tirer tout le parti possible des moyens locaux de transport dès qu'ils seront remis en opération. D'un autre côté, si le service tarde quelque peu à redevenir tout à fait normal, l'on compte que le public saura que ce n'est pas du tout par la faute du gouvernement.

Le public est prié de tirer tout le parti possible des moyens locaux de transport dès qu'ils seront remis en opération. D'un autre côté, si le service tarde quelque peu à redevenir tout à fait normal, l'on compte que le public saura que ce n'est pas du tout par la faute du gouvernement.

EXAMEN de la VUE

par J.-L. Phoenix, O. D.

OPTOMETRISTE-OPTICIEN

diplômé de l'Université

AU SALON D'OPTIQUE

Chm O. ST-JEAN LYER

Téléphone: AM. 3121

o.stjean

BIJOUTIERS DIAMANTAIRES

Un seul magasin à Montréal:

1215 est, rue Sainte-Catherine

Examen de la Vue Lunettes — Réparations YO. 4014 Eyes Tested Glasses Fitted

A. GINGRAS, O.D.
OPTOMETRISTE — SIGHT-SPECIALIST

des ouvriers syndiqués for trade-union workers
Visiteur aux écoles Eye Inspector for Schools

4222 Wellington VERDUN coin GALT corner

JOS. MORIN, Prop. CH. 8563

GARAGE MORIN

Réparation générale, Station de Service, Carrosserie et Duco
Soudure Oxygène, Remisage
General Repair, Service Station, Bodies and Duco
Oxygen Welding, Storage

4094 Parthenais MONTREAL

Buanderie-IMPERIAL - Laundry & SUPPLY CO.

TEINTURIERS — NETTOYEURS • DYERS AND CLEANERS
Excellent service de blanchissage • Superior Laundry Service

Lavage de famille à prix modérés
Family Washing at Popular Prices

Téléphonez FALKirk 1179 Call FALKirk 1179
1471, RUE PARTHENAIS 1471 PARTHENAIS STREET

Tél. CLairval 3811 En face de Vickers

PAUL'S MEN'S WEAR

NAP. PAUL LEPINE, Prop.
Bottes, Souliers, Chandails, Pantalons Blancs, Chemises
Coupe-vent, Casquettes, Sous-vêtements

4913 Notre-Dame Est, Viauville, MONTREAL
Entre St-Clément et Viau Un seul magasin

E. NADON, Enrg.

Produits Pétroliers — Petroleum Products
MARCHAND d'Huile, Graisse, Huile à Moteur, Gazoline,
Huile de Chauffage — Gros et Détail
MERCHANT of Oil, Gas, Motor Oil and Cup Grease,
Gas, Oil — Wholesale and Retail

200, rue Saint-Jean LONGUEUIL

La plus grande cordonnerie de l'Est

Tél. AMherst 7633

P. PARADIS

Chaussures "Slatier" pour hommes à prix réduits
BOTTINES MILITAIRES

1277, Ontario Est (près Visitation) MONTREAL

MARquette 9381

ALEX. JULIEN, prop.

HOTEL PLAZA ENR'G

CHAMBRE \$1.50 — REPAS 50c ET PLUS
Téléphone et eau courante dans chaque chambre.

446 Place Jacques-Cartier MONTREAL

Phone PL. 0746

A. MALO

SHELL SERVICE STATION

Shell Gasoline and Motor Oils
Shelllubrication with Moto-Sway
Mount Royal and St. Urbain, MONTREAL

Téléphone WE. 0250

GASTON GERVAIS
POSTE DE SERVICE IMPERIAL

3405, rue St-Patrick MONTREAL, QUE.

Diamond Jubilee Convention Call

The Trades and Labor Congress of Canada has issued the following convention call to all affiliated Unions, Trades and Labor Councils and Provincial Federations of Labor:

In accordance with the provisions of the Constitution you are hereby informed that the Sixtieth Annual Convention of The Trades and Labor Congress of Canada will be held in the Royal York Hotel, Toronto, Ontario, beginning at 10 a.m. (City Time), Monday, October 23rd, 1944, and continuing daily until the business of the Convention has been completed. It is proposed that, if necessary, the Convention will remain in session until November 1st, 1944.

The WINNING OF THE WAR is the primary objective of all workers. The destruction of totalitarianism, the triumph of democracy, and the maintenance of free institutions and free democratic trade unions are some of the issues in which Organized Labor is vitally interested. We have to bend every effort to bring about an early Victory. While doing this, we must determine our post-war policies to ensure that democracy, saved, will operate in this world of plenty for the good of all who toil. These and many kindred matters are vital questions which will come before the delegates attending our Sixtieth Annual Convention for deliberation and decision.

The Trades and Labor Congress of Canada must maintain its up-to-date outlook in step with the present streamlined scientific age, which can easily provide far larger lives for the workers of Canada. We must demonstrate that we are determined to maintain our rightful place in this war-torn world.

It is worthy of note that this Congress had its birth in the City of Toronto and that we also met in that City on our Fiftieth Annual Convention.

We strongly urge, in view of the problems confronting Organized Labor, that every affiliated organization in Canada should elect and send delegates to the Diamond Jubilee Convention of the Congress, so that the voice of Canadian Labor may be heard not only across Canada, but throughout the world, proclaiming that we, the laboring classes, are preparing not only for Victory, but for the peace which will follow.

The credential forms should be returned promptly to the Congress office; the original (blue) form to be retained and presented by the senior delegate to the Credential Committee, which will meet Sunday, October 22nd, at Convention headquarters.

Compliance with this provision of the Constitution will assist the Executive in selecting members for the several Convention Committees.

Resolutions — Time Limit

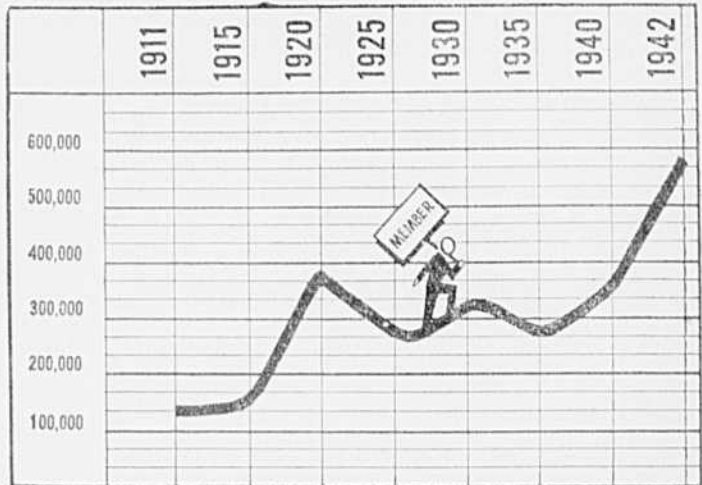
In preparation for the Convention, resolutions have to be translated, classified and printed in both English and French. To enable this to be done the Constitution provides that resolutions and amendments to the Constitution shall be forwarded in time to reach the office of the Congress, not later than Monday, September 18th, which is thirty days prior to the opening of the Convention, exclusive of Sundays.

Your co-operation is earnestly solicited in sending in resolutions as early as possible. Owing to wartime conditions, printers are experiencing considerable difficulty in keeping up with the large volume of work which must be turned out despite the present shortage of skilled help. Delay in sending in resolutions in the past has resulted in them arriving too late for submission to our Annual Convention.

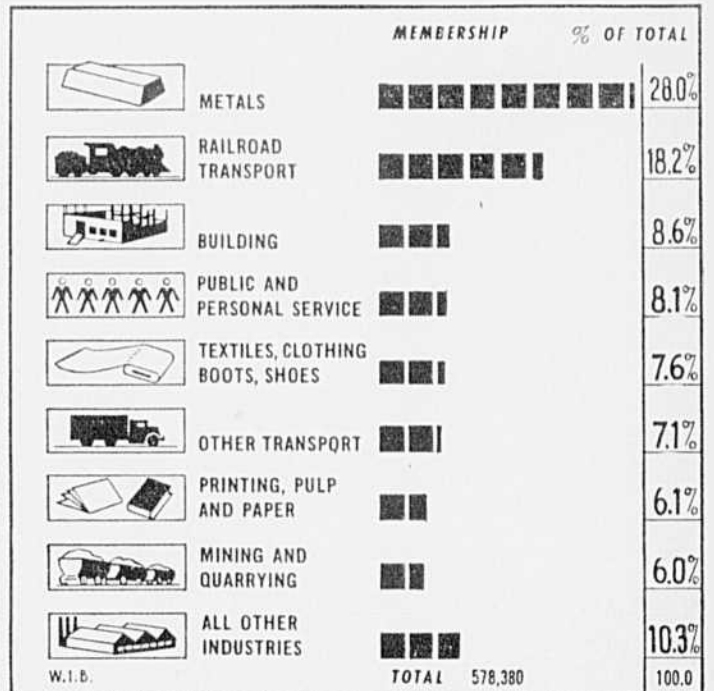
All resolutions should be sent in triplicate and should be neatly typed or written on one side of a letter size sheet of paper, not more than

ORGANIZED LABOUR IN CANADA

GROWTH OF TRADE UNION MEMBERSHIP — 1911-1942



DISTRIBUTION OF TRADE UNION MEMBERSHIP BY MAIN INDUSTRIAL GROUPS, 1942



one resolution to a page. No resolution will be accepted unless it is signed by the presiding officer and secretary and bears the official seal of the organization submitting it.

Convention Headquarters

The Convention Committee of the Toronto District Labor Council has been accorded the use of the Convention Hall in the Royal York Hotel. In return for this courtesy, this Hotel has been designated as Convention headquarters.

Representation, etc.

(As to representation, hotel accommodation and rates, the Unions are directed to consult the official Convention Call they have received.)

Commission de Conciliation

L'honorable Humphrey Mitchell, ministre du Travail, a annoncé le 10 août qu'une Commission de Conciliation a été établie, sous l'empire des règlements sur les Relations ouvrières en temps de guerre, pour s'occuper d'un conflit entre l'Ottawa Electric Company, d'Ottawa, et ses employés, membres du local 279 de l'Amalgamated Association of Street, Electric Railway and Motor Coach Employees of America.

Le conflit, qui porte sur la négociation d'un contrat collectif avec clauses d'atelier fermé et de retenue de cotisations, intéresse, paraît-il, 514 employés.

La Commission est composée de l'hon. juge Ainslie W. Greene, d'Osgoode Hall, Toronto, président, nommé par le ministre du Travail à défaut d'une recommandation conjointe des deux autres membres: le Col. John T. C. Thompson, d'Ottawa, et M. John Munro, de Toronto, désignés respectivement par les patrons et par les employés.

Unionists Teach Mr. Einstein

Professor Albert Einstein, famous scientist, is supposed to have one of the greatest brains in the world. Nevertheless, he conceded this week that he, and other intellectuals, can learn something from union working men.

He issued a call "to the intellectual workers of the United States and other free countries" to organize and fight for "protection against fresh wars of aggression." That, however, is only part of the program.

Einstein declared the establishment of such a union is also "urgently necessary to protect intellectual workers' economic status and to secure their influence in the political field." He added this significant comment:

"On the economic side, the working class serves as a model. They have succeeded, at least to some extent, in protecting their economic interests. We can learn from them, too, how this problem can be solved by the method of organization."

The professor insisted that to economic power must also be added intelligent, effective action at the ballot box — a theory trade unions have been preaching for a hundred years.

Einstein contended modern business methods make it "inevitable" that "the economic and political struggle will become more and more closely interwoven."

Because intellectual workers are not organized, he emphasized, they are less well protected against exploitation than any other group. Therefore, to put it in a sentence: They should follow the example of other workers and organize into unions."

LE MONDE OUVRIER — THE LABOR WORLD

Est publié par la Fédération provinciale du Travail du Québec chaque semaine, dans le but de promouvoir de la législation sociale tendant à protéger et à améliorer le sort de la classe ouvrière de cette province. Exécutif : J.-Elphège Beaudoin, président, Jos. Matte, J.-B. Arsenault et R.-M. Bennett, vice-présidents, Marcel Franco, secrétaire-trésorier et rédacteur, Henri Richard, rédacteur associé.

Adressez toutes les communications à 11, rue Saint-Paul Ouest

Téléphone : LANcaster 7808

Imprimé par Mercantile Printing Ltd., 11 ouest, rue St-Paul, Montreal



Is published by the Quebec Provincial Federation of Labor weekly, for the purpose of promoting legislation towards the protection and advancement of the working class of the Province of Quebec.

Executive : J. Elphège Beaudoin, president, Jos. Matte, J. B. Arsenault and R.-M. Bennett, vice-presidents, Marcel Franco, secretary-treasurer and editor, Henri Richard, associate editor.

Address all communications to 11 St. Paul Street West

Telephone : LANcaster 7808

Printed by Mercantile Printing Limited, 11 St. Paul Street West, Montreal

La représentation proportionnelle

(Suite de la première page)

de siéger, mort avant l'expériation de son mandat, par le candidat qui a obtenu aux élections le plus grand nombre de votes.

Si l'on se base sur la dernière compilation de la Canadian Press, le parti libéral a obtenu aux dernières élections 516,847 voix et a 37 députés, l'Union nationale 483,659 votes et a 47 députés, le Bloc populaire 188,839 votes et a 4 députés, le C. C. F. 35,092 votes et un seul député. Il s'ensuit que l'Union nationale a dix sièges de plus en Chambre que l'Opposition libérale qui, par contre, a obtenu une majorité de 33,189 votes. C'est bien comme je le disais : c'est un petit jeu de "qui perd gagne", mais est-ce bien juste et le futur gouvernement Duplessis peut-il dire qu'il représente la majorité de l'électorat ?

Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls de cette opinion : l'"Ottawa Journal", dans un article fort bien fait, préconisait le système de représentation proportionnelle et "Le Canada", commentant cet article, admettait qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas lorsqu'un gouvernement était élu par une minorité de l'électorat et que la représentation proportionnelle serait peut-être un remède à cette situation ; de plus il a reproduit en entier l'article publié à ce sujet dans notre édition du 12 out ; je l'en remercie.

SOCIUS.

Credit Unions Serve Union Members

Credit unions, or co-operative saving and lending societies, are part of this world-wide co-operative movement. Thousands of union members are served by credit unions, and through them have built up their savings and found financial help in time of need by borrowing at reasonable rates.

Federation records show only a small part of the credit unions serving union members. We know that over 40,000 union members hold membership in 115 credit unions which have more than \$8,000,000 in share capital saved up. They loan close to \$9,000,000 a year at rates of 1% to 1/2 of 1% per month. Most of them pay dividends on share capital varying from 3% to 6% a year, with a substantial number paying 6%.

It means much to a union member to know that in time of financial need he can have immediate help from his own credit union, of which he is part owner. Loans are both for emergencies, and to improve the family living standard, or to save the expense of installment buying. Unions report loans used for: Paying off debt, medical or hospital care, buying homes, automobiles, furniture, home improvements, education and summer courses, vacations, purchase of coal in summer when prices are low, Christmas clubs, other constructive purposes.

Credit Unions Strengthen Trade Unions

Many of the unions report that their credit union has strengthened the trade union. It shows what can be done by co-operation, bring members together, gives a new and valued service, saves members from garnisheing. By meeting members' financial needs, the credit union wins respect and status for the union and its members in the community. It gives officers a chance for helpfulness to members, such as aid in planning their budgets. Unions report: "The trade union and credit union go hand in hand."

"Savings through the credit unions built our Labor Temple." (For further information on consumer co-operatives and credit unions, write President William Green, American Federation of Labor Building, Washington 1, D. C.)

Nouveau régime de congé

Les travailleurs de l'industrie britannique des appareillages électriques ainsi que de l'industrie du chauffage, de l'aération et des appareils ménagers, bénéficient, depuis le 1er mai 1943, d'un régime uniforme de congé conclu entre les conseils mixtes représentant les employeurs et les travailleurs de ces industries. Tous les établissements appartenant à ces industries sont tenus d'apposer sur la carte de congé de chaque travailleur un timbre de 1s.6d. par semaine. Le premier versement de congé sera effectué en 1944, lorsqu'un crédit d'une année entière arrivera à échéance.

La population errante

Plus de 100,000 civils français chassés de leurs demeures par les Allemands et maintenant sans secours, à l'intérieur du cercle allié qui se resserre sur Falaise, présentent un problème difficile que devront résoudre les autorités alliées.

Ces réfugiés sont sans nourriture, et les Allemands — même s'ils voulaient nourrir la population — ne peuvent le faire à cause de la pression des Alliés.

La Fête du Travail

La parade de la Fête du Travail est supprimée pour cette année. Les ouvriers sont donc priés de se rendre en foule au parc Belmont pour la grande célébration qui durera toute la journée. Travailleurs en avant !

La parade est remise. Rallions nos forces pour l'an prochain. La victoire de nos forces armées notre ultime but.

L'assemblée régulière du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal a été tenue jeudi soir dernier, après une intermission due à la grève des employés de tramways. On doit dire qu'en dépit de la chaleur tous étaient anxieux d'assister à l'assemblée afin de soulever les questions qui les intéressaient.

La principale question à l'ordre du jour traitait d'un rapport fait à l'exécutif concernant la parade de la fête du Travail. Un certain nombre d'organisations avaient demandé que celle-ci soit remise à l'an prochain pour être célébrée d'une manière plus grandiose, alors que des milliers de nos affiliés sont sous les armes, mais les fortunés de l'appel militaire, tant jeunes que vieux, étaient plutôt en faveur que cette parade, qui date depuis plus de cinquante ans soit continuée cette année. Les uns prétendant que nos quatre années de guerre n'ont pas suspendu cette célébration, et que ce n'était pas à la veille de la victoire de nos forces armées que nous devions sacrifier la seule et unique fête des travailleurs, la Fête du Travail.

Le président et le secrétaire de ce comité donnèrent des explications sur l'idée et la nature du referendum qui fut tenu en juillet où les membres exprimèrent leur décision sans équivoque que si nous devons sacrifier notre parade cette année, elle n'en sera que plus grandiose l'an prochain avec le retour de nos confrères qui sont sous les armes. Ce sera la grande célébration du travail et de la défaite des armées d'oppression contre les démocraties, le retour à la liberté de parole et d'opinion et la liberté pour tous sans égard à quoi que ce soit. En un mot, le droit du travailleur de jouir du fruit de son labeur et de bénéficier des dons de la nature que seule la Providence a pourvus. C'est pour ces raisons que nous sommes en guerre et nous devons lutter jusqu'à la fin vers cet ultime but.

Les officiers du comité de la Fête du Travail déclarèrent qu'il leur importait peu qu'il y ait une parade ou non, car ils étaient prêts, même en dépit de l'heure, d'en faire un succès, mais non à l'encontre du désir de la majorité exprimé au cours du referendum et des explications données par le comité.

De nombreux délégués exprimèrent leur opinion sur la question, certains favorisant que cette parade ait lieu, d'autres qu'elle soit remise à l'an prochain pour en faire une grandiose démonstration de notre solidarité. Les soldats de l'arrière-garde doivent conserver leur solida-

CANADA

1/183 of world population	2nd in gold
1/14 of world area	3rd in aluminum
1st in nickel production	3rd in copper
1st in newsprint	3rd in zinc
1st in asbestos	3rd in cobalt
1st in platinum	3rd in silver
1st in radium	4th in wheat
2nd in woodpulp	4th in lead

W.I.B.

rité tout aussi intacte que les soldats du front si nous voulons remporter une victoire complète sur les hordes nazies qui n'ont rien épargné pour subjuguer l'univers à leurs doctrines néfastes.

Par une grosse majorité, le Conseil a décidé de sacrifier sa célébration, cette année, pour ne pas nuire à notre effort total de guerre. Les délégués exigèrent toutefois l'assurance que cette tradition se continuera l'an prochain.

Conséquemment, il n'y aura pas de parade dans les rues de la cité, mais au cours de l'avant-midi et de l'après-midi des fêtes sportives auront lieu au Parc Belmont, où les membres, les épouses et les enfants pourront s'en donner à coeur joie et oublier chez les uns, l'absence du père et chef de famille qui combat sur la ligne de feu. A eux nous essaierons de les égayer et leur faire oublier un peu les déboires de la vie et l'absence de l'être cher qu'ils réclament à grands cris. Et que dire des enfants qui ont quitté le foyer et dont on attend impatiemment le retour! Nous essaierons donc de leur procurer un moment de loisir au cours de cette célébration sportive.

Le conseil a considéré plusieurs questions importantes qui furent en dernier ressort référées à l'exécutif pour prendre action.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

Avis est par les présentes donné que George Louis Bush, employé de chemin de fer, de la cité et district de Montréal, Province de Québec, s'adressera au parlement du Canada, à sa présente ou à sa prochaine session afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son épouse, Gertrude Anderson Henderson Bush, de Lachute, Québec, pour cause d'adultère et abandon.

Montréal, 28 juillet, 1944.
MERGLER & MERGLER,
Procureurs de requérant,
Suite 500, édifice Waterman,
201 rue ouest St. Jacques,
Montréal, Qué.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

Avis est par les présentes donné que Rita Beryl Gwendolyn Scott Lunn, de Montréal, Québec, s'adressera au parlement du Canada, à sa présente ou à sa prochaine session afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son époux, David Alfred Lunn, contre-maître, de Montréal, Québec, pour cause d'adultère.

Montréal, 7 août 1944.
MERGLER & MERGLER,
Procureurs de requérant,
Suite 500, édifice Waterman,
201 rue ouest St. Jacques,
Montréal, Qué.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

Prenez avis que EDWARD STEPHEN VASSELIN, des cité et district de Montréal, Province de Québec, appliquera au Parlement du Canada à sa prochaine session, ou si son application n'est pas alors entendue et adjugée, à la prochaine session, pour un bill de divorce de Dorothy May Ashford, des cité et district de Montréal, Province de Québec, pour cause d'adultère.

Montréal, le 4 mai, 1944.
JOHN E. CRANKSHAW,
Procureur du requérant.

LES ALLIES ENVAHISSENT LA FRANCE PAR LE SUD



La scène de l'invasion de la France par la Méditerranée.

FLEURS TELEGRAPHIEES
PARTOUT

ROYAL FLOWER SHOP REG'D
JEANNE PILLON, Prop.

1259 BERNARD O.
Tél. CA. 7900

SANS AUCUN ENGAGEMENT DE VOTRE PART

nous vous invitons à nous permettre de faire la vérification des contrats d'assurance dont vous disposez.

J. B. DUPUIS & FILS, LIMITEE
SPECIALISTE EN ASSURANCES

ETABLIE EN 1900

459, rue St-Jean, MONTREAL. MARquette 9251

DExter 9310 ELwood 0052

GARAGE FORGET
FRANÇOIS FORGET, Prop.

General Repairs — Réparations générales — Body Work
NEW and USED CAR DEALER

4659, Décarie Blvd. MONTREAL

HARbour 8339 VETEMENTS SUR MESURE

DE SERRES & GAMACHE
Complets — paletots — tailleurs pour dames uniformes.

Henri DeSerres Edifice St-Denis — Chambre 55.
Marcel Gamache 354 est, Ste-Catherine

Tél. CRescent 3321 Réfrigération commerciale

Blanchard Réfrigération, Enrg.
Machiniste Diplômé Licencié en Réfrigération
REPARATION ET ECHANGES

6351 rue Garnier MONTREAL

DOVER & CLEANER
J. H. Breton
Teinturier & Nettoyeur

2461, rue des Carrières, Montréal CRescent 4167

MAISON WALTERS INC.
Ladies' Ready-to-Wear — Furriers
Confection pour dames — Fourrures
Coats, Fur Coats, Children's Coats, and Dresses
We also make specials — Nous faisons aussi spéciaux

1224 St. Catherine Street East Tel. FRontenac 7360

FR. 0089 Mme R. JARRY, Prop.

CAFE DORSAY
CUISINE CANADIENNE

885 est DeMontigny MONTREAL

COOPERATIVE DE LAIT & CREME DE MONTREAL ENRG.

4101 NOTRE-DAME EST AM. 2171

Des allocations familiales

Un système d'allocations familiales est entré en vigueur dans la ville de Buenos-Aires le 1er septembre 1943, et s'étend à tous les employés et ouvriers des deux sexes occupés à titre permanent par la municipalité, dont les gains mensuels ne dépassent pas 300 pesos et constituent la totalité des ressources régulières du ménage. Le montant de l'allocation oscille selon le taux de salaire entre 10 et 12 pesos par mois pour tout enfant légitime âgé de moins de 15 ans. Les allocations et les salaires ne peuvent dépasser ensemble 325 pesos par mois. On estime que 11,000 familles d'ouvriers et d'employés ayant au total 20,276 enfants de moins de 15 ans bénéficieront de cette nouvelle mesure.

La vie d'après-guerre

Après que nos forces armées seront démobilisées, le patron général de la vie familiale, aux Etats-Unis, ne sera pas matériellement différent, a déclaré ces jours derniers un statisticien de la compagnie d'assurance Metropolitan.



Le coût de la guerre au Canada par jour et par personne.



The Position of Women in Canada After the War

A report was recently issued by the Canadian Subcommittee on Post-War Problems of Women, which is composed of 10 women and was appointed by the Advisory Committee on Reconstruction in January 1943 to "examine the problems relating to the re-establishment of women after the war and to make recommendations to the Committee on Reconstruction as to the procedure to deal with the problems and other matters relating to the welfare of women in the period of reconstruction."

The Subcommittee's first task was to make a survey of women at present in industry. After estimating the number of women workers who would retire from employment after the war and the number of those who would easily be absorbed into industry, the Subcommittee came to the conclusion that 180,000 women would have to be cared for in other ways.

The report sets down three fundamental considerations; namely, that women workers of all kinds, married or single, should have the right to choose their own work and have equal remuneration, working conditions, and opportunity for advancement with men; that the right to choose employment will not necessarily operate to encourage large groups of women to leave their homes; and that many women, now working for the first time, will feel a sense of frustration if they do not have the opportunity to exercise their new skills and abilities.

The Subcommittee urges the raising of the status of household workers and recommends that they should be included in the Minimum Wage and related Acts; that the occupational branches of social insurance, i.e., unemployment insurance and workmen's compensation, should be open to them; that employers and employees should sign an agreement through National Selective Service concerning wages, termination of employment, and working conditions; and that training for household work should be encouraged and the cost of training should be borne by the Government, with

low-interest loans available for students' living expenses.

Four types of training for household work are recommended: part-time training while the employee is employed part time; full-time training, for which the number of schools should be increased; short-term courses enabling employed workers to obtain a proficiency certificate; continuation courses enabling experienced workers to specialize in certain lines, such as household management, hotel and café work, invalid and child care.

It is urged that immediate attention should be given to the needs of farm women. Recommendations are made in the report concerning the electrification of the farm home, water supply and farm sanitation, rural schools and adult education, an improved health service, the encouragement by the Department of Agriculture of remunerative enterprises such as poultry raising, and the organization of co-operatives.

The report recommends the adoption of health and social insurance measures in general, and especially their extension to categories of women not covered by present unemployment and accident compensation legislation. It urges the establishment of children's allowances, the extension of nursery schools, and the participation of women in housing programmes.

The importance of an effective employment service is stressed, and it is recommended that vocational guidance functions should be added to it. Plans should be prepared for the retraining of women war workers, with Government low-interest loans to help trainees.

The report also draws attention to the problem of 100,000 women over the age of 20 who are working for less than \$12 a week in occupations covered by unemployment insurance and whose benefits under the scheme would not amount to a bare subsistence minimum.

With regard to education, the report urges the raising of the statutory age for compulsory school attendance to 16 and the forbidding of full-time employment below that age. — *International Labor Review.*

"Get Together" Habit Prospers

Britain's Trade Unions Frankly Accepted As Partners In The Common Enterprise. — Significant Wartime Achievements.

From HERBERT TRACEY of the British Trades Union Congress

Almost from day to day, the habit of consultation between both sides of industry and the Government Departments concerned with production and labour, yields practical results in Britain. Some of these results are very significant. They mark a development of industrial relations which have the utmost value after the war. One of my colleagues at Trades Union Congress headquarters has given me two or three recent illustrations of the benefits accruing from industry's "get together" habit.

One of them is the development of an arrangement entered into more than two years ago by industrial establishments controlled by the Ministry of Supply with the Unions whose members are employed in those establishments. This arrangement was that Trade Union officers could hold meetings with their members in these plants during working hours. The Ministry's officials co-operated to provide reasonable facilities for those Trade Union meetings, on the understanding, of course, that they would not be held for political purposes or as part of a campaign against the management.

Discussion of legitimate and recognised Trade Union affairs between Union officers and members in working hours, has gone on during the war in accordance with this arrangement.

A NOTABLE AGREEMENT

Under an agreement framed by the Joint Industrial Council covering the industrial establishments of Britain's Ministry of Supply, which has just been signed, trade unionists are to be allowed once every three months to hold a Union meeting one hour before the end of the normal working day, without loss of pay for that hour.

It is stipulated in the agreement that not less than half of the total industrial strength of the plant must be so dependent on time-schedule transport as to be unable to attend a Trade Union meeting outside working hours. Where those difficulties exist the Trade Unions concerned can ask the management to allow work to cease one hour earlier on a specified day every three months, so that the members of the respective Trade Unions concerned can hold meetings with their members, on the factory premises, and payment for that hour will be made to the workpeople at the day rate.

The privilege applies to the workpeople on every shift — trade unionists on each shift will be able once every three months to have a meeting, over which a full-time paid officer of the Union must preside, in the plant, during the last hour of the shift. The agreement applies to the Royal Ordnance Factories and the Trade Union signatures attached to it are those of the president and secretary of the Confederation of Shipbuilding and Engineering Unions, and of officers of the Transport and General Workers' Union and the Amalgamated Engineering Union.

An agreement of this nature is not of world shaking importance, but it does reveal a better state of things between management and workers. These improved relationships have undoubtedly been fostered by the more extended use of consultative and advisory machinery through which the Unions have been more closely associated with the conduct of industry. It is now a settled procedure for the Unions to be represented, and effectively represented in the administration of legislation affecting industry.

BACK TO CIVIL EMPLOYMENT

On August 1, the Act providing for the Reinstatement in Civil Employment of men and women recruited for the Armed Forces, comes

into operation. The Act provides for the setting up of Reinstatement Tribunals, which will work in co-operation with the local employment exchanges to ensure proper administration of the Act. These Tribunals consist of three members, one representing local employers, the second representing the Unions in the locality and the third a chairman appointed by the Minister of Labour. The Union are nominating persons to serve as chairmen, and so are the employers, and the Minister himself will appoint the chairman of each Tribunal from these nominations.

The prime responsibility of the

Tribunal is to adjudicate on claims for reinstatement when any question arises as to whether it is "reasonable or practicable" to require the employer to give the applicant back his (or her) peace-time job, or find alternative employment as good as the peace-time job.

Cases which cannot be settled by the Reinstatement Tribunals are referable to an Umpire who is appointed by the Minister; and here, too, the Unions have been invited to co-operate by designating two persons to act as assessors, to sit with the Umpire when he is called upon to adjudicate a case in dispute. The employers are similarly repre-

sented at the Umpire's side.

A third illustration of the full recognition now accorded to Trade Unions, arises out of unrest among munition workers when changes in the production programme occur that they do not understand. Workpeople are sometimes discouraged in their war effort by sudden curtailments of the programme of work, as they do not know the reasons, there may be criticism of the management, and a certain amount of dissatisfaction spreads along with discouragement.

To remedy this state of affairs the Ministry of Production, after consultation with the Joint Advisory

Council to the Ministry, has decided that the Head Offices of the Unions must be informed of the reasons for changes in production, and alterations of the work schedule in particular areas. Instructions have accordingly been given through the Regional Controllers to Production Officers that will ensure proper information about programme changes being given promptly and fully to Union headquarters.

Such commonsense arrangements are now almost a commonplace of wartime industry. The unions are now frankly accepted as partners, and not sleeping partners either, in the common enterprise.



... IN ONE EASY LESSON

In wartime, more people are working



and there is more money to spend



but half of what is made is for war



so consumers can't get all they want



and people will bid more for what is available



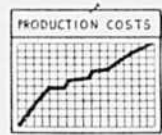
so prices go up ...



and workers need higher wages



costs of production go up



and producers and dealers need higher prices



and the vicious spiral of inflation gets started



but wages and salaries don't catch up with living costs



the spiral grows — and the sky is the limit



money buys less and less



hardship and confusion sweep over factory, farm and home



To Protect Us All from the Rising Cost of Living and the Disaster of Inflation

a ceiling is set on prices



wages and salaries are controlled to prevent higher production costs from pushing up the ceiling



and excess profits are taxed away



and individual incomes are taxed more heavily



Victory Loans are launched



to pay the costs of war



supplies are divided fairly among producers and merchants



rationing is introduced to ensure a fair share to everyone



at prices within the reach of everybody



and nobody is permitted to take advantage of the war to get more than his share



while the boys are out there fighting



(This advertisement is one of a series being issued by the Government of Canada to emphasize the importance of preventing a further increase in the cost of living now and deflation later.)

PALACE
THEATRE

CARY GRANT in
ONCE UPON A TIME
with JANET BLAIR
JAMES GLEASON
TED DONALDSON

CAPITOL
THEATRE

"THE MASK OF DIMITRIOS"
with VICTOR FRANCO
Sydney GREENSTREET
Added Feature
"She's a Soldier Too"

PRINCESS
THEATRE

LOVE in their hearts
MURDER on their minds!
"9 GIRLS"
with ANN HARDING
Added Feature
"JAM SESSION"

LOEW'S
THEATRE

GARY COOPER in
"THE STORY OF DR. WASSER"
IN TECHNICOLOR
with LARAINA DAY
SIGNE HASSO

MONARCH GAS RANGES
Made by
Canadians
for
Canadian Homes

Tél. Lancaster 3858

Salon de Fleurs St-Denis
1590, rue SAINT-DENIS
(Edifice du Théâtre Saint-Denis)
Spécialités :
Bouquets de Noces, Tributs floraux
Escompte de 10% aux membres
des unions ouvrières.
Mme ROVIRA — Rés. MA. 8488

VIENNA GRILL CAFE
INCORPORATED

1964 rue Ste-Catherine Est
Montréal

SAVE
THAT YOU MAY LEND

For A New Order of International Brotherhood

By WILLIAM GREEN, President
American Federation of Labor

It seems inconceivable after centuries of developing civilization that the elementary right to live should be denied to any law-abiding human being by government. The sacredness of human life has been recognized since the beginning of history and is proclaimed in the language of Holy Writ, which declares that God made man "in his own image." In our day, we have been taught to believe that the primary purpose of Government is to protect human life, to safeguard it and to punish those who would wantonly destroy it.

Yet today we find all our concepts of civilization, of religion and of Government challenged and defiled by the hideous atrocities of Hitler. We behold the perpetration of mass murders throughout the Axis-dominated nations of Europe — the murder of hundreds of thousands of men, women and children guilty of no wrong, but condemned to torture and death merely because they are Jews.

We hear the suffering cry of the helpless victims of the world's most infamous madman as it reaches us from across the seas. Our hearts are filled with grief and we are moved by the deepest indignation. In Germany, in Austria, in Poland, in France, in the Balkans and in every Nazi-controlled nation of Europe, the same brutal routine has been repeated. The Jews have been starved, humiliated, persecuted and systematically exterminated. Families have been broken up, whole populations have been uprooted from their home communities and transported to foreign wastes where they are left to die of hunger and disease. Murders are committed in the homes, villages, cities and along the streets and highways of Europe. Concentration camps and ghettos are filled to overflowing with hopeless human beings who look forward only to death as release from insupportable anguish.

These ghastly crimes against civilization are the natural and inevitable result of racial and religious hatreds. No nation, not even our own, is entirely free of guilt. When such hatreds are stirred up, when the minds of the masses are poisoned against their fellow men, when intolerance is encouraged, the cause of humanity is bound to suffer. And when men and nations of good-will stand by and let such things happen without protest and without punishment, they themselves are destined to be punished.

The very forces which promote racial and religious hatreds are destructive to freedom and democracy. Intolerance and liberty cannot live side by side within any nation or within our world. They are deadly enemies. We know now that Hitler's to the American way of life. By the same token we must accept the fact that the existence and spread of racial and religious hatreds within our own country are likewise dangerous to American democracy.

Today we are engaged in a global war for the survival of that democracy. Yet occasionally we hear Americans, whose sons are risking their lives against the enemy overseas, give aid and comfort to the enemy by voicing hate and disparagement of racial and religious groups in their own communities. Anyone who does this is betraying his own blood and his own humanity.

Fortunately most Americans have learned the treacherous pitfalls into which intolerance leads the unwary. This war has given us a much needed education in our own basic ideology and it has opened our eyes to the false precepts of the Nazi creed. I am proud of the fact that organized labor has contributed extensively to this educational process. Long before most Americans were aware of the dangers of Nazism, the American Federation of Labor sounded clear warnings. We saw Hitler in his true light the moment he came to power and started persecuting the Jews of Germany and destroying the trade union movement of that country. We protested vigorously and, when that had no effect, we unhesitatingly and unanimously voted a strict boycott against all German goods and services.

The American Federation of Labor and its members knew then, as all Americans know now, that this man Hitler was a blight upon civilization, and a curse upon the human race. We despised him and everything he stood for. We made extraordinary efforts to rescue and save the victims of his oppression and persecution and to find a refuge for them. No other non-sectarian organization has served so faithfully and so tirelessly in the battle to establish Palestine as the Jewish national homeland. No other labor organization has worked so consistently and wholeheartedly through underground channels and through agencies of our own and other Governments to find a haven for those whom we were able to rescue from Hitler's wrath.

When victory in this war is won, justice demands complete retribution against those responsible for Hitler's crimes against humanity and full reparation to the surviving victims of his wrath. We cannot restore the lives of those who have been wantonly killed, but we can try to heal the broken hearts of the living and return to them their stolen liberties and their material possessions.

Above all, the American Federation of Labor intends to press with all its power at the peace conferences for the permanent establishment of Palestine as the Jewish national homeland. We want it established as a free, democratic, self-governing land, with no strings attached by Great Britain or any other power.

Great Britain has forfeited its right to stewardship over the affairs of Palestine by repudiating its own promises to the Jewish people and by attempting to enforce the infamous White Paper. Palestine must be as free and independent as any that end, we advocate that all restriction against immigration of Jewish refugees to that country be lifted at once.

In a broad sense, even such measures are not enough. No nation, no people on earth can ever again feel secure if our peacemakers permit a return to the kind of international anarchy which existed before this war — the kind of irresponsible isolationism which permitted Hitler to wade through blood to dictatorship, which permitted Mussolini to seize Ethiopia, which permitted Japan to invade helpless China, and which permitted justice to be trampled upon by tyrants anywhere. All that must go forever! The conscience of the free men and women of the world is aroused. We know that if we blind our eyes and stop our ears to human suffering, that suffering will be visited upon us a thousand-fold before our days are done. We know that the bloodshed and the sacrifices which this war has forced upon us will be in vain unless a new order of international brotherhood is established following victory — an order based upon peace and justice, an order humanized by universal application of the Four Freedoms, an order buttressed and protected by the vigilant might of the United Nations. This is the supreme goal of labor, the great hope of free people everywhere which gives us the inspiration and the invincible strength for victory.

Do Dogs Growl At You?

By RUTH TAYLOR

Ever noticed how much nicer your dog is than the dog next door? Your neighbor's dog is a mean critter, and you hurry past the lawn where he is chained. He growls at you, so you don't like him. But — one of the reasons he growls at you is because he senses your dislike. Your step sounds as though you were afraid, and there is a little of the bully in the best of us — even the best of dogs.

On the other hand, your OWN dog is a mighty fine, intelligent animal — because he runs to greet you and makes a fuss over you, flattering your ego. He knows you like him, and a dog is always ready to answer friendliness with friendship.

So it is with the people you meet. Take your own case. I used to dread speaking in public. I wasn't just timid. I was plain scared of my audience. In that last glance over what I planned to say, I always found innumerable things I was sure would be criticized. But I've finally found a cure for stage fright. At the last moment I remind myself that they wouldn't have asked me to speak if they hadn't wanted to hear me! I have never been really afraid since — though I do find myself starting out by talking to anyone in the audience who smiles at me. (Fortunately there is always at least one friendly soul among each crowd.)

Most of the time how people feel about you is predetermined by how you feel about them. Like YOUR dog, they will greet friendship with friendship — but also like YOUR NEIGHBOR'S dog, they will snarl if they think you are afraid, or fight back if you are militant.

What is true of individuals is also true of groups. There is one labor leader I know who is usually called in when the going gets rough and who generally finds a solution to the most difficult problem. I heard one hide-bound reactionary say of him once — "If there were more men like so-and-so, there wouldn't be any labor trouble!" And yet, he is a hundred pro-union fighter.

How does he do it? First, he believes in himself. He respects his own integrity. He believes in the cause for which he is fighting. BUT — he also respects his opponent's integrity, and his right to his own opinion. He knows he himself is reasonable, and he assumes that the man to whom he talks is as reasonable, that they wouldn't be talking if they weren't looking for a way out that would be fair to both. The result is that the contracts he makes, last, with satisfaction to both sides, and he makes friends for Labor wherever he goes.

What one man does, can be done by other men for themselves and for the groups of which they are a part — but the place to begin is INSIDE OURSELVES, in our own thoughts. We cannot LEGISLATE friendship, but we can CULTIVATE it by our own attitudes. Friendliness begets friendliness. Good will begets good will. Try it out in your shop or community, in school or at home. Drop your defensive air. Be willing to make the first move. It works. I've proved it.

Building Up A Bogy

The correspondence columns of the Toronto Daily Star has for some years now been given up largely to a one-sided discussion of the merits of the C.C.F. and the demerits of the two old parties. In every issue of that paper letters appear which are obviously prepared by socialist propagandists, in which the C.C.F. is held up as the only party that has any thought for the welfare of the Canadian people.

Once in a long while, just for the look of the thing, a letter is published which dares to defend the democratic system under which Canada has developed from a colony into an industrial nation with one of the highest standards of living in the world — and that in the brief period of some seventy-five years. If one were to judge Canada by these letters and editorials in the Star, it would seem that we are a very backward and degraded people, and that our only hope is to adopt the social system of Soviet Russia.

The other day, however, a letter appeared in the Star calling attention to the fact that Canadian history did not begin in 1932, the year in which the C.C.F. was inaugurated. It is just as well that Canadians should be reminded that they got along exceedingly well without the C.C.F. for a hundred years or more; and that, as the writer of the letter points out, other political groups have arisen which have had their little day and ceased to be. The following are a few of the historical facts presented:

1919 — Farmer-Labor party elects 56 out of 110 members to the Ontario Legislature. Conservative Party almost wiped out.

1923 — Conservative Party elects 93 out of 110 members to the Ontario Legislature.

1921 — Progressive elect all but one member from Saskatchewan to Parliament at Ottawa and carry 75 seats in Canada.

1944 — Most of current generation of young Canadians have never heard of the Progressive Party.

But, it may be asked, why does the Star give space to these facts at this time? The answer to that question is found in the near approach to a federal election. There has been method in the Star's editorial "madness" in rooting for the C.C.F., and there is method in its present editorial policy of warning the people of Canada against the danger of "state socialism". The Liberal Party is described as the only "alternative to state socialism". It is now quite evident that the Star's build-up for the C.C.F. was intended to create a scare of state socialism in order that the Liberal Party could be held up as the only way of escape.

DEBUNKER.

We hear about cold hearts. The truth is everybody is warm hearted. But too many of us keep this warmth wrapped entirely around ourselves.

One of the advantages of telling the truth is that you don't have to remember what you said.

If we do nothing but devise new systems we will simply repeat history. If we create new people we will change history.

TISSUS NOUVEAUX

POUR JOLIS COSTUMES et MANTEAUX



LAINAGE CHEVRONNE

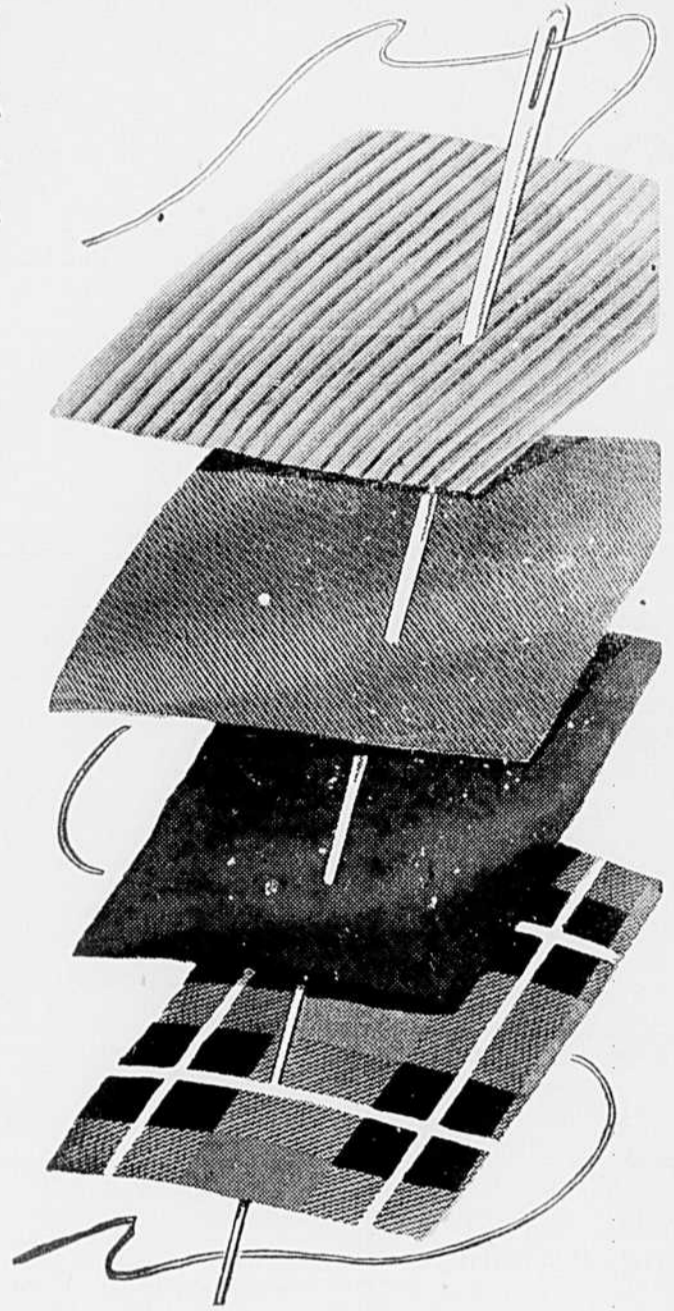
Superbe tissu de laine d'un fini velouté à chevrons, idéal pour vos petits manteaux sport cet hiver. Tissu remarquable par sa souplesse. Choix des teintes les plus en vogue : caramel, beige ou flamme, dans une largeur de 54 pouces. La verge **\$7.95**

POIL DE CHAMEAU

Vous connaissez déjà la souplesse et le confort de ce tissu poil de chameau (camel hair) doux et chaud. En voici un choix des teintes adoptées par les grands tailleurs cet hiver : bleu, naturel, vert ou rouge. Largeur 54 pouces. La verge **\$7.50**

SUEDINE VELOUTEE

Voici encore un autre tissu très en demande tous les automnes pour les manteaux de dames et jeunes filles. C'est un beau lainage uni de très belle apparence, teintes de coco, poudre, rouge, vert olivette ou brun. Largeur 54 pouces. La verge **\$6.50**



BOUCLE DE LAINE

Vous aimerez certainement la riche apparence de ce bouclé de laine pratique, chaud et pesant, idéal pour les brises froides de l'hiver. Largeur de 54 pouces dans un choix de coco, beige, vert feuille, aviateur ou rouge vin. La verge **\$5.50**

LAINA BROSSEE ARGENTEE

Tissu de luxueuse apparence, à prix minime. Superbe lainage foncé, argenté (fleece) pour manteaux de demi-saison ou pour le voyage. Choix de couleurs prune, brun, vert, coco ou gris fer, dans une largeur de 54 pouces. La verge **\$3.50**

DRAP COUVERTE

Pour de solides manteaux de fillettes ou paletots de jeune garçon, voici un lainage brosse très pesant qui vous est actuellement offert dans le brun, rouge vin, émeraude, bleu royal, bleu ou rouge. Largeur pratique de 54 pouces. La verge **\$3.25**

Vous avez à votre disposition les patrons McCall, Butterick et Simplicity au complet.

HEURES D'ETE
DE 9 A.M. à 6 P.M.
TOUS LES JOURS
EXCEPTE LE VENDREDI
DE 9 A.M. A 9 P.M.

MESSIER *Limitée*

J.-E. CADIEUX, président

J.-C. AUBRY, secrétaire-trésorier

"LE GRAND MAGASIN A RAYONS DE LA RUE MONT-ROYAL"

AU RAYON
DES TISSUS
DEUXIEME ETAGE
ANNEXE